

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alex-bedard-csrl-net

<https://www.cadre21.org/membres/1c1839f57323b8a9bd1457e3>

Date d'obtention : 2025-08-29 18:20:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode d'intervention qui permet d'être cohérent et uniforme dans nos interventions et qui permet de baliser les interventions ` tous les niveaux (école, police et DPCP). Je retiens également que cette méthode a pour but ultime de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de savoir comment intervenir de la bonne façon lors d'une situation et de suivre les bonnes étapes. Ça va aussi me permettre de soutenir mes collègues

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à la notion de confidentialité et de d'intégrité. Je vais aussi m'assurer de bien suivre les étapes pour être sur de ne rien oublier. Je ne serai pas dans le jugement et à aucun moment je ne demanderai de voir les images ou vidéos.